

REGLEMENT DU JEU « 70 lots de 2 places à gagner pour les évènements du 12 septembre 2026 au 17 décembre 2026 à la Plenitude Arena en répondant à notre quiz »

Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

Eni Plenitude France S.A.S (ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « Plenitude ») dont le siège social est situé 30-32 rue Victor Hugo – CS 10232 – 92532 Levallois-Perret Cedex, organise avec l'aide de son agence média, la société AVENT MEDIA, Société à Action Simplifiée au capital de 1 260 000 euros, enregistrée sous le numéro 492 104 500 RCS Nanterre, dont le siège social est situé au 44, Avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret, un jeu sans obligation d'achat intitulé « **70 lots de 2 places à gagner pour les évènements du 12 septembre 2026 au 17 décembre 2026 à la Plenitude Arena en répondant à notre quiz** » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Article 2 - DUREE

Le Jeu se déroulera les 4 et 5 juillet 2026 inclus pendant les concerts de Bad Bunny à la Plenitude Arena, selon les modalités décrites dans le règlement.

Il est entendu que la Société Organisatrice pourra reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, les participants seront informés dans les meilleurs délais via l'envoi d'un e-mail.

Article 3 – PARTICIPANTS

Le Jeu est accessible à toute personne physique majeure ayant la qualité de consommateur.

Chaque participant certifie l'exactitude des informations transmises à la Société Organisatrice dans le cadre de sa participation au Jeu, celles-ci faisant foi en tant que preuve d'identité. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant la justification de ces éléments. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions, ou refusant de les justifier, sera exclue du Jeu et ne pourra, le cas échéant, prétendre au lot mentionné à l'article 6.

Nonobstant ce qui précède, les salariés de Plenitude, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent Jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants, ne peuvent participer au Jeu.

La participation au dit Jeu est limitée à une participation par Participant. Pour participer, il est impératif de disposer d'une adresse électronique valide.

Article 4 – MODALITES DE PARTICIPATION.

Le jeu se déroule au sein du showroom Plenitude, situé dans les coursives du premier étage de la Plenitude Arena, espace 111.

La participation se fait exclusivement via un quiz administré par une hôtesse sur tablette.

Pour participer au Jeu, chaque Participant doit :

1. Se rendre sur le showroom Plenitude lors des concerts du 4 et 5 juillet 2026 à la Plenitude Arena.
2. Prendre connaissance du Règlement du Jeu,
3. Fournir les informations personnelles demandées afin de participer (champs obligatoires) : nom, prénom, mail
4. Répondre aux deux (2) questions du quiz

Tout Participant ayant correctement répondu à au moins une (1) des deux (2) questions sera automatiquement inscrit au tirage au sort qui se tiendra le 31 juillet 2026, sous réserve de satisfaire aux conditions d'éligibilité définies dans le Règlement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui en aurait troublé le bon déroulement. Toute participation incomplète ou frauduleuse sera invalidée (participation multiple, usurpation d'e-mail etc...).

Article 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué le 31 juillet 2026 sous contrôle de la société AVENT Média qui organise le Jeu pour le compte de la Société Organisatrice.

Le tirage au sort sera supervisé par l'huissier dont les coordonnées figurent à l'article 11 ci-après pour désigner les soixante-dix (70) gagnants parmi l'ensemble des Participants au Jeu éligibles au tirage au sort.

Les soixante-dix (70) gagnants seront informés par e-mail à l'adresse renseignée pour participer au Jeu dans les 5 jours ouvrés suivant la date du tirage au sort.

L'ensemble des frais afférents à la participation au concert événement (transport, hébergement, restauration et consommations etc...) demeure à la charge exclusive du gagnant.

Article 6 – DOTATIONS

Les soixante-dix (70) lots mis en jeu dans le cadre du présent jeu-concours et attribués par tirage au sort sont les suivants :

- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plénitude Arena du samedi 12 septembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plénitude Arena du mercredi 16 septembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plénitude Arena du vendredi 18 septembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plénitude Arena du samedi 19 septembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plénitude Arena du mercredi 23 septembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plénitude Arena du vendredi 25 septembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plénitude Arena du samedi 26 septembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.

Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199,50 € TTC.

La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399,00 € TTC.

- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du mercredi 30 septembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du vendredi 2 octobre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199.50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du samedi 3 octobre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199.50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du mercredi 7 octobre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199.50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du vendredi 9 octobre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199.5 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du samedi 10 octobre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199.50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du mercredi 14 octobre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199.50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du vendredi 16 octobre 2026.

Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199.50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399 € TTC.

- **2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement organisé à la Plenitude Arena du samedi 17 octobre 2026.**
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 199.50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 399 € TTC.
- **2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session journée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le lundi 2 novembre 2026.**
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 41,80 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 83,60 € TTC.
- **2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session soirée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le lundi 2 novembre 2026.**
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 58,30 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 116,60 € TTC.
- **2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session journée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le mardi 3 novembre 2026.**
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 48,40 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 96,80 € TTC.
- **2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session soirée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le mardi 3 novembre 2026.**
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 67,10 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 134,20 € TTC.
- **2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session journée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le mercredi 4 novembre 2026.**
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 55,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 110,00 € TTC.
- **2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session soirée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le mercredi 4 novembre 2026.**
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 78,10 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 156,20 € TTC.
- **2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session journée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le jeudi 5 novembre 2026.**

Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 70,40 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 140,80 € TTC.

- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session soirée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le jeudi 5 novembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 96,80 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 193,60 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session journée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le vendredi 6 novembre 2026.
Chaque lot comprenant deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 104,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 209,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session soirée du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le vendredi 6 novembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 148,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 297,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le samedi 7 novembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 176,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 352,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour la session du tournoi Rolex Paris Masters organisée à la Plenitude Arena le dimanche 8 novembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 176,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 352,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour l'événement Supercross de Paris organisé à la Plenitude Arena le samedi 21 novembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 125,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 250,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour l'événement Supercross de Paris organisé à la Plenitude Arena le dimanche 22 novembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 125,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 250,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert événement Muse organisé à la Plenitude Arena le vendredi 27 novembre 2026.

Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 150,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 300,00 € TTC.

- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert de Joe Dwet Filé organisé à la Plenitude Arena le samedi 5 décembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 89,50 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 179,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert d'Anyma organisé à la Plenitude Arena le samedi 12 décembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 95,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 190,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert de Gims organisé à la Plenitude Arena le mercredi 16 décembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 100,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 200,00 € TTC.
- 2 lots de 2 billets [catégorie 1] pour le concert de Gims organisé à la Plenitude Arena le jeudi 17 décembre 2026.
Chaque lot comprend deux (2) billets indivisibles.
Chaque billet est d'une valeur unitaire de 100,00 € TTC.
La valeur commerciale totale d'un lot est estimée à 200,00 € TTC.

Chaque gagnant tiré au sort ne pourra remporter qu'un seul lot de 2 billets pour la date de l'évènement où il sera tiré au sort parmi la liste.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée dans les conditions décrites dans le présent règlement, il est invité à en informer par écrit la Société Organisatrice. Dès notification écrite de sa part en ce sens, il serait considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de ladite dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice.

Article 7 – REMISE DES DOTATIONS

Les lots seront expédiés aux soixante-dix (70) Participants tirés au sort à l'adresse mail indiquée lors de leur participation au Jeu, dans un délai de (7) jours ouvrés avant la date du concert événement pour lequel il a été tiré au sort.

Article 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent Jeu à tout moment, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

S'agissant du lot, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot gagné et réclamé. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction concernant le lot gagné.

Dans l'hypothèse où l'événement objet des dotations serait annulé, reporté, interrompu ou modifié par l'organisateur de l'événement, pour quelque cause que ce soit, notamment en raison de cas de force majeure, épidémie, pandémie, confinement, ou de décision de l'organisateur, la responsabilité de la Société Organisatrice du présent jeu concours ne saurait être engagée à ce titre.

Article 9 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La Société Organisatrice collecte les données obligatoires dans le cadre de l'organisation et la gestion du Jeu concours. La finalité du traitement est la gestion et la prise en compte et la validation des participations, d'informer les gagnants et de gérer l'expédition des lots et la gestion éventuelle des réclamations.

La base juridique du traitement des données à caractère personnel des Participants est l'exécution du contrat qui lie la Société Organisatrice aux Participants. Ces données à caractère personnel sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et aux prestataires assurant l'envoi et la fourniture des lots.

Les participants disposent, conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Pour toutes informations sur vos droits vous pouvez consulter notre politique de confidentialité <https://www.eniplenitude.fr/politique-de-confidentialite>.

Les données à caractère personnelle sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été traitées dans le respect des obligations légales et Règlementaires qui s'imposent.

Un justificatif d'identité pourra être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réponse non satisfaisante de Plenitude, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX.

Article 10 - REGLEMENT ET LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice. Pour toute réclamation concernant le Jeu, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : manon.villeneuve@eni.com

Pour tout litige non résolu à l'amiable, et sauf disposition d'ordre public contraire, les tribunaux français seront seuls compétents.

Article 11 – CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement sera consultable sur le stand auprès du showroom Plenitude de l'hôte ou hôtesse présente.

Ce règlement peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès d’Avent-Media à l'adresse postale suivante :

AVENT MEDIA
255 Boulevard Pereire
75017 Paris

Ce règlement a été déposé chez Me Franck Cherki, Huissier de Justice associé domicilié 119, avenue de Flandre 75019 Paris.

Fait à Levallois-Perret, le 02/07/2026